



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

machines et équipements

Question orale n° 1629

Texte de la question

M. Louis Mexandeu demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir faire le point, en ce début d'année, sur la situation qui est celle des employés de Moulinex et spécialement ceux du site de Cormelles-le-Royal. En dehors du problème du versement des salaires et indemnités, se pose celui du reclassement des personnes au chômage et celui de la réindustrialisation du site. Il lui demande en particulier si toutes les structures et les procédures prévues par la convention entre l'Etat et les cocontractants fonctionnent et quels sont les résultats actuels et prévisibles.

Texte de la réponse

SITUATION DES SALARIÉS DE MOULINEX

M. le président. M. Louis Mexandeu a présenté une question, n° 1629, ainsi rédigée :

« M. Louis Mexandeu demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir faire le point, en ce début d'année, sur la situation qui est celle des employés de Moulinex et spécialement ceux du site de Cormelles-le-Royal. En dehors du problème du versement des salaires et indemnités, se pose celui du reclassement des personnes au chômage et celui de la réindustrialisation du site. Il lui demande en particulier si toutes les structures et les procédures prévues par la convention entre l'Etat et les cocontractants fonctionnent et quels sont les résultats actuels et prévisibles. »

La parole est à M. Louis Mexandeu, pour exposer sa question.

M. Louis Mexandeu. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, pour qui a suivi, mois après mois, et même jour après jour, comme je l'ai fait, l'évolution dramatique du groupe Moulinex et de la situation de ses personnels, force est de reconnaître que le présent, en ce début d'année, est bien plus lourd en interrogations qu'en certitudes.

La seule certitude, et elle est amère, c'est la fermeture totale des sites de Caen, Cormelles-le-Royal, Falaise et Bayeux, dans le Calvados, d'Alençon dans l'Orne et la fermeture partielle de celui de Saint-Lô dans la Manche. Terrible amputation du potentiel industriel d'une région, traumatisme social et psychologique d'une gravité exceptionnelle et dont les conséquences sont encore imprévisibles.

On le sait, la justice a accepté l'offre de reprise partielle du groupe SEB, mais celle-ci ne concerne que des établissements situés hors de la Basse-Normandie, berceau du groupe. Pour les sites bas-normands et leurs 3 100 licenciés, le Gouvernement, selon la promesse exprimée par le Premier ministre, a mis en oeuvre, en liaison avec les collectivités locales, des moyens importants, des outils spécifiques, le tout étant regroupé dans une convention de redynamisation des sites et bassins d'emploi, actuellement en cours de signature par les différentes parties.

En même temps, l'Etat, se substituant à un patronat défaillant, a mis en place un dispositif social pour permettre à des salariés, dont les salaires étaient souvent faibles voire très faibles, de recevoir des indemnités afin de faire face aux conséquences du sort qui leur est imposé.

Mais il y a les textes, les annonces et les faits. D'où ma double question, l'une relative au versement de ces indemnités, notamment en ce qui concerne les dates, l'autre relative au problème du reclassement du personnel et de la réindustrialisation des sites, en particulier celui de Cormelles-le-Royal.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire.

M. Guy Hascoët, secrétaire d'Etat à l'économie solidaire. Monsieur le député, comme vous le savez, les discussions entre les administrateurs judiciaires et les représentants des salariés de Moulinex ont abouti, le 21 novembre 2001, à un accord sur le plan social, afin de faire face à la défaillance de l'employeur d'une ampleur exceptionnelle et d'accompagner le plan de licenciement des 3 150 salariés non concernés par la reprise partielle des activités. Comme le Gouvernement s'y est engagé, avec l'appui actif de Michel Bove qui a été nommé auprès du préfet de la région Basse-Normandie, des moyens exceptionnels sont mobilisés pour assurer à chaque salarié une solution adaptée à sa situation.

En ce qui concerne les mesures de soutien aux 1 100 salariés Moulinex de Cormelles-le-Royal, une réunion d'information sur l'installation de la cellule de reclassement a eu lieu le 18 décembre dernier. La cellule, qui sera animée par le cabinet IGS, avec l'appui des services publics locaux de l'emploi et des ASSEDIC, sera prochainement en activité sur le site. Par ailleurs, environ 480 salariés des établissements de Cormelles ont demandé leur entrée en congé de conversion et 500 autres salariés ont choisi d'adhérer à la convention de conversion. Ces dispositifs sont accompagnés de formations permettant des reclassements.

A ces mesures de soutien au retour à l'emploi s'ajoutent des mesures d'âge - l'allocation pour chômeurs âgés, l'ACA, ou l'allocation spéciale du Fonds national pour l'emploi, l'ASFNE -, des aides à la mobilité, des allocations destinées à compenser ou à atténuer les écarts de salaires avec les emplois proposés, et des aides à la création d'entreprise.

Certaines mesures, telles que la convention de conversion, l'ACA ou la mise en oeuvre anticipée du PARE, incombent à l'UNEDIC et aux ASSEDIC. D'autres mesures, telles que les cellules de reclassement, les congés de conversion et les préretraites ASFNE nécessitent l'établissement de conventions de financement entre l'entreprise et le Fonds national pour l'emploi. Les projets de convention ont été soumis aux administrateurs judiciaires dès la mi-décembre afin qu'ils donnent leur aval dans des délais rapides. Les membres de la commission permanente du Conseil supérieur de l'emploi sont également consultés, conformément aux règles en vigueur. Le soutien financier de l'Etat pour les mesures prévues dans le cadre du Fonds national pour l'emploi dépasse 300 millions de francs, soit environ 50 millions d'euros.

L'ensemble du service public de l'emploi demeure donc pleinement mobilisé pour assurer une mise en oeuvre rapide de ces mesures, tout en faisant face à un flux de demandes important. Elles seront mises en oeuvre dans les prochains jours et, en tout état de cause, avant le terme du préavis de licenciement de deux mois, c'est-à-dire avant le 21 janvier 2001. Dans l'intervalle, afin de répondre aux situations personnelles les plus difficiles, les réseaux bancaires ont été mobilisés à la demande du Gouvernement pour octroyer des facilités de paiement aux salariés de Moulinex licenciés, sans frais pour ces personnes.

Enfin, sur le plan de la réindustrialisation et de l'aménagement du territoire, l'Etat, associé à tous les acteurs politiques, économiques et sociaux concernés, poursuit l'objectif de créer un nombre d'emplois équivalent au nombre d'emplois supprimés. Le plan de redynamisation des bassins d'emploi de Basse-Normandie affectés par la fermeture totale ou partielle de sites Moulinex a été présenté le 14 décembre 2001 aux collectivités territoriales impliquées. La convention entre l'Etat et les collectivités qui en découle est en cours de signature. Le

plan prévoit un effort financier de l'Etat de l'ordre de 2 milliards de francs, soit 300 millions d'euros, sur trois ans.

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

Des mesures ont été prises sur le plan social et indemnitaire, vous l'avez confirmé, qui ont permis aux familles éprouvées de passer la période de fin d'année en attendant de bénéficier, à la fin de ce mois de janvier 2002, des droits qui leur sont reconnus. Si sur ce plan là, nous avons donc des raisons à être relativement optimistes, il reste de nombreux sujets de préoccupation et je me permettrai d'insister plus particulièrement sur trois points. Le premier a trait au reclassement. La grande majorité des travailleurs attendent de retrouver un emploi. Pour cela, une cellule de reclassement a été prévue sur chaque site. Mais je dois à la vérité de dire que je ne suis pas très satisfait des lenteurs que connaît la mise en place effective de ces cellules. Hier après-midi, je me trouvais à Cormelles-le-Royal, où devait s'installer la cellule de reclassement initialement prévue dans un local de la ville de Caen, qui s'est révélé inadapté. Quelle ne fut ma surprise de constater qu'environ 150 travailleurs s'étaient rendus en pure perte à leur usine, le cahier d'émarginement en fait foi, pour s'entendre dire que rien n'était prêt, que les locaux ouvriraient jeudi ou vendredi, voire lundi prochain. Ces personnes sont traumatisées, elles ont réellement besoin de trouver un emploi, d'autant que de nombreux couples travaillaient dans les usines Moulinex. Une telle situation ne saurait perdurer.

Le deuxième sujet de préoccupation a trait à la réindustrialisation. Recevant des repreneurs éventuels ou des cadres qui veulent créer leur entreprise, je constate que, dans ce domaine aussi, les lenteurs sont nombreuses.

M. le président. Monsieur Mexandeau, pouvez-vous conclure, s'il vous plaît.

M. Louis Mexandeau. Enfin, je voudrais évoquer la proposition du groupe américain Conair, plus connu sous le nom de Babyliiss, de reprendre l'ensemble des sites et des travailleurs. Cette offre tardive ajoute plus à la perplexité qu'elle n'apporte une réelle solution.

Telle est la situation en ce 8 janvier 2002. En tout état de cause, nous aurons encore souvent l'occasion d'évoquer ce difficile problème.

Données clés

Auteur : [M. Louis Mexandeau](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1629

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 janvier 2002, page 7

Réponse publiée le : 9 janvier 2002, page 6

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 janvier 2002